COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 février 2020

Président : Bernard COURRIER.
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Eric GRAU, Lakhdar TOUATI.
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de matches effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 03 Février 2020 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres du 07,08 et 09 Février 2020. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.
Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 03 Février 2020 à 16 h jusqu'au Lundi 10 Février 2020 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 14,15 et 16 Février 2020. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.
Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues à partir du 21,22 et 23 Février 2020.

INFORMATION : Toutes les modifications de matches effectuées en zone verte, et respectant les horaires légaux, seront automatiquement homologuées par la Commission Sportive.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :
SENIORS D3, poule E : Match n° 21443513 du 19/01/20 : FC Pays Viennois 1 // FC Corbas 2

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
VETERANS, poule A : Match n° 21982064 du 10/01/20 : EL. S. De Chaponost 6 // CS Ozon Saint Symphorien 5

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 10 Février 2020, 14 heures :
Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :
VETERANS, poule B: Match n° 21982193 du 20/12/19: AM. Laiq. Mions 5 // AS Pusignan 5
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 22066185 du 21/12/19 : A. Futsal De Vaulx E 1 // Foot Salle Civrieux 1

FORFAITS

- SENIORS D5, poule B : Match n° 22000662 du 17/11/19 : Lyon Cheminots Vaise 2 // AS D. Villeurbanne 1
Forfait de AS D. Villeurbanne / Forfait général
- VETERANS, poule F : Match n° 21982835 du 31/01/20 : JS Irigny 5 // FC Rhône-Sud 5
Forfait du FC Rhône-Sud 5
- VETERANS, Poule A : Match n° 21982090 du 31/01/20 : FC Pays Viennois // AS Chandieu Heyrieux 5
Forfait de AS Chandieux Heyrieux
- SENIORS D3, poule C : Match n° 21443282 du 01/02/20 : FC Pontcharra Saint Lager 3 // SC Caluire 2
Forfait du FC Pontcharra saint Lager / forfait général
- U20 D3, poule C Niveau2 : Match n° 22199934 du 01/02/20 : FC Bords de Saône 2 // US Des Monts 1
Forfait du FC Bords de Saône

- U17 D4, poule D Niveau 2 : Match n° 22198413 du 02/02/20 : CS Meginand 2 // AS Saint Martin En Haut 1
Forfait du CS Meginand / Forfait général
- SENIORS D3, poule C : Match n° 21443283 du 02/02/20 : FC Tarare 1 // Cloche Vaux Beaujolais 1
Forfait de Cloche Vaux Beaujolais
- SENIORS Féminines D1 à 11, poule C : Match n° 22254990 du 02/02/20 : SC Bron Terraillon Perle1 // A. Mineurs Saint Pierre La Palud 1
Forfait de A. Mineurs Saint Pierre La Palud

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2019-2020
En Séniors : En fin de saison 2019-2020, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4.
Etant donné que nous avons 4 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 4 premiers de chaque poule plus 2 des cinquièmes (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Une équipe ne peut pas être candidate à la montée si une équipe du même club de rang supérieur est maintenue dans la même division.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des cinquièmes d'accéder au niveau supérieur, voire un des quatrièmes (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.
L'ordre est le suivant : B I F H C G D A E.

DERNIERE DIVISION JEUNES

2019-2020 Nombre de descentes en U20 D2, U17 D3, U15 D3

Catégorie	Niveau		Nb descentes
U15	D3	4 poules	12 équipes
U17	D3	4 poules	12 équipes
U20	D2	2 poules	8 équipes

2019-2020 Situation en dernières divisions 2ème phase

Catégorie	Niveau	Niveau 1	Niveau 2
U15	D4	5 poules	4 poules
U17	D4	3 poules	3 poules
U20	D3	2 poules	1 poule

2019-2020 _ Montées en fin de 2ème phase de championnat :

	Jeunes : dernières divisions			
	niveau	**montées directes**	**barragistes**	**nb équipes**
U15	D4	les 1ers des 5 poules de niveau 1 plus les 3 meilleurs 2èmes de niveau 1	les 2 autres seconds de niveau 1, et les 2 meilleurs 3èmes de niveau 1 ainsi que les 1ers des 4 poules de niveau 2	12
U17	D4	Les 1ers et 2èmes de chacune des 3 poules de niveau 1	les 3èmes et 4èmes des 3 poules de niveau 1 ainsi que les 2 premiers des 3 poules de niveau 2	12
U20	D3	Les 1ers 2èmes et 3èmes de chacune des 2 poules de niveau 1	Les 4èmes des 2 poules de niveau 1 ainsi que le 1er et le 2ème de la poule de niveau 2	8

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.
Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club située en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.
Plus généralement, une équipe ne peut pas être candidate au barrage ou à la montée si une équipe du même club de rang supérieur est maintenue dans la même division.

Pour tous les matchs de barrages, dans le cas de rencontres entre 2 équipes de niveaux différents les équipes de niveau 2 sont recevantes sinon, c'est l'équipe la première tirée qui reçoit.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :
- par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

Le tirage au sort des lettres a été effectué lors de l'assemblée générale du DLR du 07/12/19 : B I F H C G D A E

HOMOLOGATIONS DE TOURNOIS

564050 TEAM BEL AIR FUTSAL – U11 le 22/02/20 U9 le 23/02/20
522795 FC TERNAY – U9 le 29/02/20 U7 le 01/03/20
524489 AS CHEMINOTS ST PRIEST – U7 le 01/03/20
519579 AS ST MARTIN EN HAUT – U9 le 23/02/20